

BIENVENUE

Merci de vous identifier sous votre video ou via le Chat :

Commune ou CPAS de ... + Nom et Fonction

Durant les présentations :

- Désactivez votre micro et la caméra si besoin
- Adressez les questions à tous les participants via le Chat



Cette séance se déroulera en Français, mais vous pouvez poser vos questions dans votre langue



SOMMAIRE

1. Bienvenue et déroulement de la réunion

2. Présentation de l'appel à projets

- ▶ Contexte : le plan QUIET.BRUSSELS
- ▶ Plans bruit locaux : structure
- ▶ Appel à projets : 3 volets
 - ▶ Volet 1: Développer et adapter une stratégie locale
 - ▶ Volet 2: Mesures, accompagnement et sensibilisation
 - ▶ Volet 3: Mise en œuvre
- ▶ Ressources et inspirations

3. Bases et procédures

4. Echanges, questions - réponses



CONTEXTE

Mise en œuvre du plan quiet.brussels

Mesure 44

Initier des **plans locaux** de lutte contre le bruit

Mesure 45

Soutenir les actions de lutte contre le bruit à **l'échelle locale**

Objectifs :

1. Programmes locaux d'actions pour un meilleur environnement sonore
2. Projets ambitieux et impactant pour l'environnement sonore, en phase avec les priorités régionales

Public cible :

Selon les volets : les 19 communes et 19 CPAS bruxellois



PLAN QUIET.BRUSSELS

3 OBJECTIFS



Santé

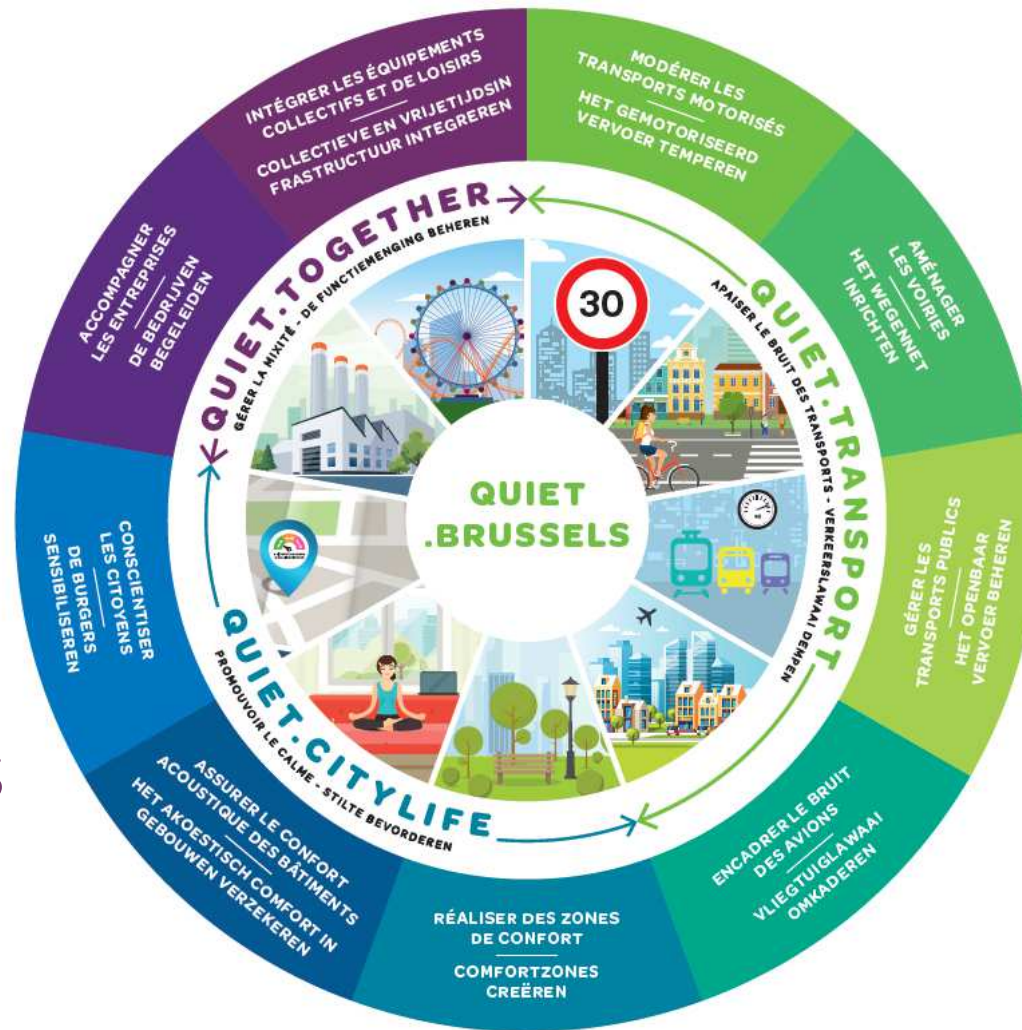


Social



Attractivité

3 VISIONS 9 THÈMES



5 Échelles

quiet.brussels

INDIVIDU

HABITAT

QUARTIER

COMMUNE

REGION



A l'échelle de la commune, le **PLAN QUIET.BRUSSELS** entend prendre en compte les spécificités locales et les attentes spécifiques des habitants, en fonction de leur mode de vie et en accord avec les autorités communales.



CONTEXTE

OUTILS DE DIVERSES NATURES

Le plan quiet.brussels a identifié différents types de mesures ou outils en fonction de leur nature :

- des mesures de planification ou de stratégie, généralement de nature préventive (**quiet.plan**) ;
- des mesures visant des actions de terrain ou des aspects opérationnels comme la réalisation de travaux, l'adoption de législation ou la mise en place de primes (**quiet.act**) ;
- des mesures de gestion, de contrôle et de partenariat avec la Région, la STIB, Bruxelles Propreté, etc. (**quiet.manage**) ;
- des mesures visant la réalisation d'observatoires et l'approfondissement des connaissances (**quiet.compute**) ;
- des mesures d'information et de sensibilisation (**quiet.sensitize**).



PLANS BRUIT LOCAUX : STRUCTURE



➤ Modérer les transports motorisés

- Prise en compte de l'acoustique dans l'élaboration des **plans et des projets de mobilité**
- Mise en place de la **Ville 30, des mailles apaisées**



➤ Aménager les voiries

- **Assainissement** ou amélioration des points noirs
- Promotion des **bonnes pratiques** pour les gestionnaires de voiries



➤ Réaliser des zones de confort

- Prise en compte l'environnement sonore dans les PAD et les **PPAS**
- Conception d'un paysage sonore dans les **quartiers durables**
- Réalisation de **zones de confort acoustique** ou Q-zones, dans les parcs, les quartiers résidentiels, etc.



PLANS BRUIT LOCAUX : STRUCTURE



➤ Assurer le confort acoustique des bâtiments

- Audits préalables et les travaux d'insonorisation dans les **écoles**
- Confort acoustique dans les **logements publics**



➤ Conscientiser les citoyens

- Campagne d'information et de sensibilisation des **citoyens**



➤ Accompagner les entreprises

- Plan d'actions dans le cadre de la **collecte des déchets**
- Achat d'**appareils et produits silencieux**



➤ Intégrer les équipements collectifs et de loisirs

- Campagne de contrôle ou de sensibilisation pour le **son amplifié**
- Etude acoustique lors de la réalisation de **nouveaux équipements publics** (école, sport, plaine de jeux, etc.)



Volet 1 : Développer et adopter une stratégie locale de lutte contre le bruit et les vibrations



VOLET 1 - DÉVELOPPER ET ADOPTER UNE STRATÉGIE LOCALE DE LUTTE CONTRE LE BRUIT ET LES VIBRATIONS

Ce subside est accessible **aux communes**.

Programme prenant en compte l'ensemble des organismes actifs sur le territoire communal (CPAS, régies autonomes, associations para communales, ...), en lien avec une **personne de référence Bruit**.

- Démarrage d'un processus
- Mise à jour d'un Plan Bruit local existant

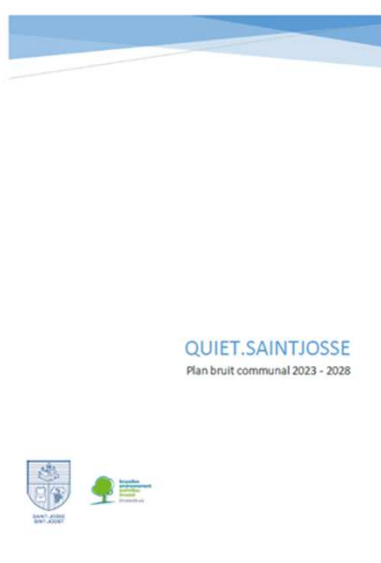
Peut couvrir des frais de personnel (hors cadre), les services de bureaux conseil, d'animations et de dépouillement des consultations publiques.



VOLET 1 - DÉVELOPPER ET ADOPTER UNE STRATÉGIE LOCALE DE LUTTE CONTRE LE BRUIT ET LES VIBRATIONS

Durée : maximum 2 ans

Montant : 40.000 € maximum par projet, au prorata des étapes encore à réaliser



Volet 2 : - Mettre en œuvre des mesures de diagnostic, d'accompagnement et de sensibilisation liées à la lutte contre le bruit et les vibrations



VOLET 2 – METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE DIAGNOSTIC, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SENSIBILISATION LIÉES À LA LUTTE CONTRE LE BRUIT ET LES VIBRATIONS

Ce subsidie est accessible **aux communes ET aux CPAS.**

Peut couvrir la réalisation :

- ✓ de campagnes de mesures acoustiques visant à mieux identifier une problématique spécifique dans le cadre de projets particuliers (services de bureaux conseil),
- ✓ de campagnes de communication visant à inciter des publics-cibles à certains comportements (écoles, horeca, voisinage, plaines de jeux, etc.),
- ✓ de contrôles visant à vérifier la mise en application de dispositifs réglementaires sur le terrain,
- ✓ d'animations thématiques ou de processus participatifs dans certains types de quartier (conseil de la nuit, charte de bon voisinage, etc.).



VOLET 2 – METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE DIAGNOSTIC, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SENSIBILISATION LIÉES À LA LUTTE CONTRE LE BRUIT ET LES VIBRATIONS

Durée : maximum 2 ans

Montant : 25.000 € maximum par projet



Volet 3 : - Mettre en œuvre des mesures visant à concrétiser sur le territoire communal des actions de lutte contre le bruit et les vibrations



VOLET 3 - METTRE EN ŒUVRE DES MESURES VISANT À CONCRÉTISER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BRUIT ET LES VIBRATIONS

Ce subside est accessible **aux communes ET aux CPAS.**

Peut couvrir les projets d'aménagement acoustiques des voiries communales et de zones de confort acoustique, d'investissement dans l'espace public / bâtiments communaux, l'acquisition d'équipements moins bruyants ou de matériel sonométrique.



VOLET 3 - METTRE EN ŒUVRE DES MESURES VISANT À CONCRÉTISER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BRUIT ET LES VIBRATIONS

Durée : 5 ans maximum

Montant :

- **150.000 € maximum**, pour financer les suppléments spécifiques liés à la réduction du bruit dans le cadre d'un projet de construction ou de réaménagement en voirie, dans l'espace public ou sur terrains/bâtiments communaux accessibles au public
- **20.000 € maximum**, dans le cadre d'un projet d'acquisition d'équipements / matériels non ou moins bruyants ou de matériel sonométrique de mesures, d'enregistrements ou d'affichage.



Exemples d'actions

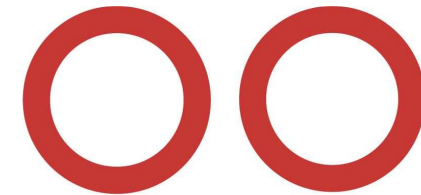
Diminution de la limite de vitesse sur une période de temps particulière (la nuit)



Nächtliche
Geschwindigkeits-
begrenzung

Source : Bonacker et al., p. 24 (25).

Sensibilisation Bruit nocturne - Protection contre le bruit (source Alamy)



SAUF
DESSERTE LOCALE

EXCEPTÉ
CIRCULATION LOCALE

Accès interdit, excepté circulation locale



Dévoiement



Micro-écran végétalisé, Quai Fulchiron, LYON



Talus naturels



Réaménagement – Eloignement des sources sonores / bâtiments



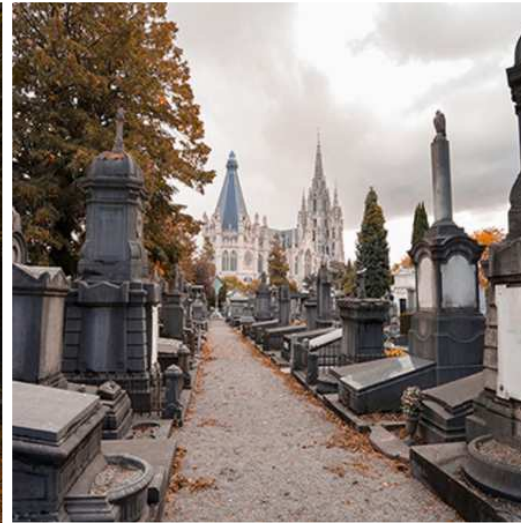
Exemples d'actions

Bruit masquant



Q-zones potentielles

Q-zones : balade au cimetière ? (source : visit.brussels)



Exemples d'actions



Murs végétalisés



Cour de récré (Lycée français Anvers)

*Acoustique du bâtiment (crèche, école)
(source : DOX Acoustics)*



Exemples d'actions



Exemples de revêtements absorbants en résine et murs de clôture en béton de graviers. Parc Saint-François et parc Reine Verte à Schaerbeek et espace public à Forest



Mobilier ludique, absorbant et cabane « au calme ». Groupe scolaire Wavrin à Mons en Baroeul (Lille)

Revêtement de sol en copeaux de bois. Ecole A la Croisée des Chemins à Neder-Over-Heembeek



BASES ET PROCEDURES



PLANS BRUIT LOCAUX

Règles générales

- Chaque autorité peut déposer plusieurs projets, en lien avec un ou plusieurs objectifs de l'appel.
- Plusieurs autorités locales peuvent déposer un projet commun et/ou des projets connectés.

Critères complémentaires

- Qualité globale de la méthodologie proposée
- Portage politique
- Transversalité
- Inclusion
- Partenariat
- Participation citoyenne
- Economie
- Autonomisation et pérennisation
- Exemplarité, Valorisation, dissémination



AIDE À LA PRÉPARATION DES DOSSIERS

Accompagnement technique

- Personnes de contact thématique Bruit à BE
- Facilitateur de BE (facilitateur.bruit.voirie@environnement.brussels)

Accompagnement méthodologique

- Votre coordinateur Climat
- Ou municipalities@environnement.brussels



CALENDRIER

29 mai 2024

Séance d'information

6 septembre 2024

Dépôt des dossiers de candidature

Mi-octobre 2024

Réunion du jury de sélection

Novembre 2024

Instruction des dossiers de subsides

Décembre 2024

Validation des subsides par le Gouvernement

Janvier 2025

Signature des conventions et démarrage des projets



DOSSIER DE CANDIDATURE

Formulaire de présentation du projet

- Informations administratives générales
 - Personnes de contact
 - Email
 - Compte bancaire (+attestation obligatoire)

- Informations générales sur le projet
 - Volet
 - Montant demandé
 - Durée

- Présentation du projet



DOSSIER DE CANDIDATURE

Tableau budgétaire prévisionnel

- Détaillé
- 10% du budget propre

Annexe « Egalité des chances »

- Genre / Handicap / Origine ethnique / Orientations sexuelles / Situation sociale



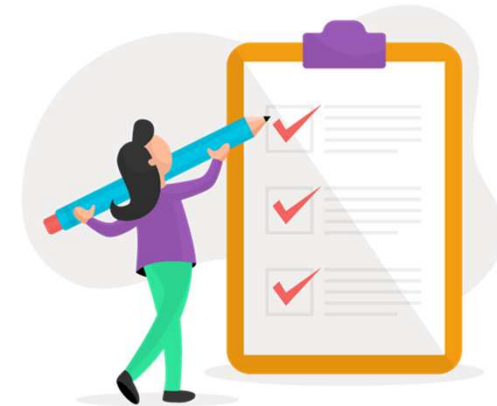
SÉLECTION DES PROJETS

Jury composé de:

- Des experts de Bruxelles Environnement
- Un expert Bruit externe
- Un représentant de Brulocalis
- Un observateur représentant du Ministre

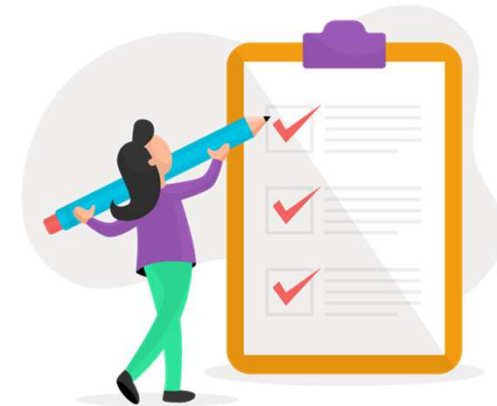
Procédure de sélection

1. Analyse de la recevabilité des dossiers
2. Analyse de la qualité du projet
3. Sélection et classement des projets
4. Accord du Ministre



VERSEMENT DES SUBSIDES

- **20%** au 1^{er} CA ou note d'intention (début 2025)
+ déclaration de créance 1^{ère} tranche
- **30%** au rapport intermédiaire
+ déclaration de créance 2^e tranche
- **40%** au rapport final
+ déclaration de créance 3^e tranche
- **10%** à la remise des justificatifs financiers
+ déclaration de créance 4^e tranche



ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Comités d'accompagnement:

- Au démarrage du projet
- A la remise des rapports d'activités intermédiaire (selon les besoins)
- A la remise du rapport d'activités final
- Chaque fois que nécessaire pour le suivi du projet
 - Conseils sur l'orientation pour le suivi du projet
 - Modification des postes de dépenses
 - Prolongation de la période subsidee (dans les limites autorisées)



Outils techniques

Présentés dans le règlement de l'Appel

- Experts, facilitateurs, outils Internet, publications, ...



CE QUI EST MIS A DISPOSITION



CE QUI EST MIS À DISPOSITION

Les stratégies et plans régionaux

- Le [plan quiet.brussels](#)
- Le [plan GoodMove](#)
- Le [Plan régional Air, Climat Energie](#)
- La [Stratégie de réduction de l'impact environnemental du bâti existant \(ou stratégie de rénovation\) en RBC aux horizons 2030-2050](#)

Sources d'inspiration

- La brochure « [17 objectifs pour transformer Bruxelles](#) » de Brulocalis, qui décline les Objectifs de Développement Durable pour les communes
- Le [Label Entreprise Ecodynamique](#)



CE QUI EST MIS À DISPOSITION

Ressources bibliographiques

- Le vade-mecum du bruit routier urbain sur le site Internet de Bruxelles Environnement
- La page Internet relative à la réduction des nuisances sonores urbaines
- L'atlas « Bruit des transports – Cartographie stratégique en Région de Bruxelles-Capitale »
- La brochure « Vivre au calme à Bruxelles, 100 conseils pour se protéger du bruit... et ne pas en provoquer », IBGE, 2013 (téléchargeable sur le site Internet)



CE QUI EST MIS À DISPOSITION

Outils de diagnostic, d'aide et de support

- Les cartographies du bruit des transports, des points noirs routiers et des zones de confort acoustiques, disponibles sur le [géoportail de Bruxelles Environnement](#)
- L'outil Internet [Webnoise](#) sur le site de Bruxelles Environnement
- [Carte](#) reprenant les appels à projets des années précédentes sur le territoire de la région bruxelloise.
- Les cartographies 2021 du bruit des transports, détaillée commune par commune, issues des cartes de bruit à l'échelle régionale, ainsi que les informations méthodologiques associées, les interprétations et l'exposition des populations et des logements (*réalisation en cours*).



CE QUI EST MIS À DISPOSITION

En termes de support

- Le facilitateur Bruit - voiries
- Le facilitateur Bâtiment durable
- Le facilitateur Quartiers durables
- Un helpdesk pour les questions de marchés publics (greenprocurement@environnement.brussels)
- Un service d'experts au sein du département bruit pour répondre à des questions ponctuelles sur le développement de projets



Contacts avec Bruxelles Environnement

Tous les échanges se font préférentiellement par Email: quietbrussels@environnement.brussels

Adresse générale pour les pouvoirs locaux : municipalities@environnement.brussels

Ou directement vers le gestionnaire du dossier, identifié dans la convention de subsidie

Bruxelles Environnement / Leefmilieu Brussel

Site de Tour & Taxis / Thurn & Taxis-site

Avenue du Port Havenlaan 86C / 3000 1000 Bruxelles / Brussel

www.environnement.brussels / www.leefmilieu.brussels

